

INTERPELLATIONS DE JOURNALISTES :

GRAVES MENACES SUR LA LIBERTÉ D'INFORMER ET D'ÊTRE INFORMÉ

Samedi 3 octobre 2020, lors d'une action de militants écologistes sur le Tarmac de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, aux alentours de 9h30 la gendarmerie a procédé à l'interpellation d'une dizaine de journalistes. Dans l'attente des consignes du procureur, ils ont été dans un premier temps, regroupés ensemble, indépendamment des militants.

Puis le groupe des journalistes a été scindé en deux : les journalistes possédant une carte de presse et ceux sans carte. Le premier groupe de journalistes a été libéré aux alentours de 13h30 après leur audition en tant que témoins. **Ceux qui ne possédaient pas la carte ont été placés en garde à vue** et regroupés avec les militants. **Leur libération n'a été effective que le soir.**

Les signataires de ce communiqué réaffirment avec force qu'arrêter des journalistes qui ne font que leur métier est inadmissible, les placer en garde à vue l'est encore davantage.

Nous nous inquiétons des **entraves** de plus en plus récurrentes à l'encontre des journalistes. **La liberté d'informer et d'être informé** nécessite leur présence, **avec ou sans la carte** délivrée par la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels (CCIJP), quelles que soient les manifestations couvertes.

Nous rappelons que la carte de presse n'est en aucun cas obligatoire à l'exercice du métier de journaliste.

Le traitement différencié entre des journalistes « encartés » et non « encartés » est particulièrement alarmant.

Le ministre de l'Intérieur, **Gérald Darmanin**, a déclaré lors d'une interview à France Inter le 23 septembre 2020: « *Nous n'avons jamais demandé une carte de presse pour être journaliste sur une manifestation* ».



Raphael Kessler, photographe indépendant, au moment de son arrestation sur le tarmac de l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy Samedi 3 octobre pendant l'action.
© Julien Helaine - Hans Lucas

Nous constatons une fois de plus que ceci n'est pas appliqué sur le terrain.

Le Nouveau Schéma national du maintien de l'ordre tel qu'il a été présenté le 17 septembre 2020 aura comme conséquence une augmentation des entraves à la liberté d'informer et d'être informé.

Paris, ce 9 octobre 2020

SIGNATAIRES : SNJ - SNJ CGT - CFDT Journalistes - SGJ FO - SIPMCS-CNT - Union Syndicale Solidaires - FEJ - CLAP (Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie) - GARRD (Gilde des auteurs réalisateurs de reportages et de documentaires) - PAJ (Photographes, Auteurs, Journalistes) - Profession Pigiste - SAIF - SCAM (Société Civile des Auteurs Multimédia) - UPP - ABACAPRESS - Collectif Argos - Dysturb - Divergence - Hans Lucas - Haytham - ITEM - Le Pictorium - Modds - Myop - Pink - Signatures - Tendances floues - VU' - 2e BUREAU - École des métiers de l'information (EMI-CFD) - Visa pour l'image - La Tribune - SDJ AFP - SDJ Fanceinfo.fr - SDJ Le Média - SDJ Libération - SDJ Mediapart - SDJ RFI - SDP l'Humanité - Amnesty International France - Attac France - Ligue des droits de l'Homme - Acrimed - Collectif GERDA - Collectif Oeil - Collectif Youpress - La Fourmillière - Là-bas si j'y suis - La Meute - Les Incorrigibles - Mr Mondialisation - Ras la plume - REC (Reporters en Colère) - Reporter - SIPMCS-CNT